

Associations de la commune

Club des jeunes

Co-Présidents : Thomas GRES et Léopold ROUX

Société de chasse

Présidente : Corinne GARDELLE

ADL

Co-présidentes : Françoise CECCATO et Colette GALTIER

<https://sites.google.com/view/aveyron-detente-loisirs/accueil>

Coopérative de distillation

Président : Jean-Paul FAYRET

Joindre Patrick ALLEMAND 06.04.45.11.93

<http://www.distilleriesaintigest.sitew.fr/>

CUMA

Président : Rémi GARDELLE

Sauvetages en musiques

Président : Hugues ALBOUY

Coordonnées utiles

Point Info Séniors : 05.81.39.00.65

Contrôle assainissement non collectif-SPANC

Contacteur Ouest Aveyron Communauté. Tél : 05.65.65.08.18

Nouveaux tarifs en 2023, avec une facturation annuelle de 20€ pour les contrôles périodiques de bon fonctionnement qui doivent être réalisés tous les 10 ans.

Ouverture déchetterie Villeneuve

Du mardi au samedi : 9h -12h et 13h30 -17h30 Tél : 05.65.29.20.72

Rénovation énergétique des habitations

Contacteur un conseiller au 05.65.68.06.41. Service gratuit pour connaître les rénovations possibles et les aides qui correspondent.

Pass Numérique

Formations gratuites en informatique pour les séniors, personnes isolées en milieu rural et autoentrepreneurs. Se renseigner au 05.65.65.12.32

Pass Culture pour les Jeunes de 18 ans

S'inscrire dans l'année des 18 ans sur app.passculture.beta.gouv.fr pour disposer de 300€ pendant 24 mois (achat de livres, places de spectacles, visite de musées...).

Maison France Services

Bd Cardailhac 12260 Villeneuve Ouvert lundi et mardi Tél : 05.65.81.74.69

COMMUNE DE SAINT-IGEST

BULLETIN MUNICIPAL janvier 2023



Le conseil municipal souhaite aux habitants et amis de
SAINT-IGEST
une bonne et heureuse année 2023.

**La cérémonie des vœux sera organisée
dimanche 22 janvier 2023 à 11h, salle des fêtes.**

Informations sur la commune

Population au 1er janvier 2023 : 183 habitants
 Superficie de la commune : 1 172 ha
 Longueur de voirie communale : 29 824 m

Secrétariat de mairie

Ouvert les Lundi/Mardi/Mercredi/Vendredi : 9h-12h
 Secrétaire : Béatrice MUNOZ
 Tél : 05.65.81.62.69
 mairie.saintigest@orange.fr

Mot du Maire

Pour commencer, je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune: l'ensemble du Conseil Municipal, adjoints et conseillers, ainsi que Béatrice notre secrétaire.

Je tiens à remercier également les associations qui œuvrent pour le bien être de notre commune.

L'année 2022 aura été riche en événements qui nous ont permis de se retrouver et de passer des moments de convivialité ; l'inauguration des chemins de randonnée en mai, la fête votive en juillet, les 100 ans de la distillerie en septembre, la fête des élus en octobre et le Téléthon en décembre.

Dans ce bulletin, vous trouverez les principales actions menées par la Municipalité en 2022, avec notamment la rénovation d'une partie des espaces publics du bourg, l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des ampoules classiques par des leds, l'achat du jardin Froment, ainsi que l'ancien vestiaire.

Le conseil municipal a émis un avis favorable pour l'extinction des lampadaires de 23 heures à 6 heures.

2023 verra la continuité de nos études et réflexions avec deux dossiers importants: la réhabilitation de la maison du causse et la rénovation de la salle des fêtes.

L'achat de la propriété du causse, en 2021, a permis de mettre deux ou trois terrains constructibles dans le PLUI.

L'architecte Nicolas Frances conduit actuellement l'étude sur la rénovation de la maison.

La salle des Fêtes construite il y a plus de trente ans a besoin d'être rénovée. Il n'y a pas d'isolation et les lampes présentent quelques signes de fatigue. Un bureau d'étude a réalisé un diagnostic énergétique, qui sera présenté au conseil municipal début janvier.

Tout comme l'éclairage public ce projet va dans le sens des économies d'énergies et de la transition écologique.

Ces deux projets ne pourront pas être réalisés ensemble. Le conseil municipal devra faire des choix, en fonction de notre budget, des aides qui seront accordées, tout en tenant compte de l'augmentation du coût des matériaux.

L'année 2023 verra progressivement la mise en place de la nouvelle collecte des ordures ménagères avec en premier l'aménagement des nouveaux points de ramassage.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très Belle Année 2023, empreinte de joies familiales, de convivialité et de bonheurs partagés.

Daniel TEULIER

Carrefours entre RD 48 et autres voies

Le conseil départemental prévoit de rectifier deux virages de la route départementale : à l'intersection de la RD 134 vers Salles-Courbatès et au niveau de l'accès principal vers le Bourg par la RD 248.

Par la même occasion, la commune souhaite améliorer les carrefours avec des voies communales : tournée vers Loubatières et celle vers le Mas Viel aux Escaloux.

Aménagement du délaissé de la RD 48

En accord avec le Conseil Départemental, cette partie de l'ancienne route sera aménagée pour installer des colonnes de collecte des déchets. C'est la communauté de communes qui fournira ces équipements car elle en a la compétence.

Collecte des déchets

La communauté de communes prévoit un nouveau système de collecte avant la fin de cette année qu'elle présentera aux habitants quand tout sera prêt (achat des camions et des colonnes). Pour notre commune, deux sites de dépôt des déchets avec les nouvelles colonnes sont prévus : sur le parking du cimetière et en bordure de l'axe Villeneuve-Lanuéjols (délaissé RD 48).

Etude rénovation maison au Causse

L'architecte chargé de l'étude de réhabilitation de la maison et d'une grange donnera un projet chiffré qui permettra au conseil municipal de faire son choix.

Extinction éclairage public la nuit dans le bourg et le lotissement

Etude en cours pour une extinction des lampadaires entre 23h et 6h afin de réaliser jusqu'à 52% d'économies d'énergie.

Diagnostic énergétique et travaux rénovation salle des fêtes

La salle des fêtes construite il y a plus de 30 ans a besoin d'une rénovation. La municipalité a demandé un diagnostic énergétique en vue de refaire l'isolation, le chauffage et de prévoir aussi quelques travaux de modernisation intérieure. Un diagnostic sera rendu par un cabinet d'étude et présenté en janvier 2023.

Aménagement terrain à côté de la salle des fêtes

Ce terrain sera aménagé avec des jeux pour enfants, un terrain de pétanque et une aire de pique-nique.

Dates à retenir pour 2023

- ◇ Fête Votive : 2° week-end de juillet
- ◇ Pèlerinage : dernier week-end de septembre
- ◇ Après-midi châtaignes-cidre : 3° week-end d'octobre
- ◇ Téléthon : 2° week-end de décembre

Festivités 2022

◇ Inauguration chemins de randonnée : le 7 mai avec les élus et les associations.



◇ Centenaire de la distillerie le 10 septembre : la coopérative a été créée en 1922 par l'abbé Bourdoncle, curé de la paroisse et n'a jamais cessé de fonctionner depuis cette date. Les membres de la coopérative, des élus et habitants ont fêté ce centenaire dans la bonne humeur.



◇ Fête des élus le 16 octobre : tout a commencé par l'installation d'une plaque chez le maire qui a offert un apéritif aux habitants présents.

Ce sont ensuite près de 120 personnes qui se sont retrouvées, à l'invitation des élus, autour d'un repas et d'une chasse au trésor pour une journée très conviviale.



◇ Téléthon : marche et repas organisés le 11 décembre avec un don de 2 287€ reversé à l'AFM 12.

Etat-civil

Naissances (parents domiciliés sur la commune):

- ◇ Matéo GARDELLE du Mas de l'Air
- ◇ Malo WAGNER GUIRAUD au Lotissement du Causse

Mariage

- ◇ Nadège FOURSAC originaire de Moulinet avec Stéphane DURAND originaire du Bourg

Décès habitants de la commune :

- ◇ Patrick CARRIÉ du Mas d'Albagnac
- ◇ Clément JOLY du Mas d'Albagnac
- ◇ Claude PARROUFFE du Mas de Roumec
- ◇ Maria COUDERC veuve GRES des Saliès
- ◇ Gilbert SALLES du Mas de Mouli

Liste électorale

- ◇ inscrits au 31/12/2022 : 155

Urbanisme

- ◇ 1 permis de construire
- ◇ 2 déclarations préalables de travaux
- ◇ 8 certificats d'urbanisme

Décisions du Conseil Municipal

- ⇒ Vote des taxes foncières : taux identiques à 2021
- ⇒ Vote d'un budget prévisionnel des dépenses et recettes.
- ⇒ Achat terrains au Mas Viel pour aménager virage.
- ⇒ Achat ancien vestiaire au Causse.
- ⇒ Aide de 1 000€ pour le peuple Ukrainien.
- ⇒ Achat ancien jardin famille FROMENT dans le Bourg.
- ⇒ Choix d'un architecte et de géomètres pour étude sur réhabilitation maison achetée au Causse.
- ⇒ Avis sur restitution de la piscine de La Capelle Balaguier de la communauté de communes vers la commune : contre à la majorité.
- ⇒ Signature d'une convention avec la commune de Naussac pour la mise à disposition d'un agent technique
- ⇒ Convention utilisation délaissé RD 48 avec le Conseil Départemental pour installer des colonnes de déchets.
- ⇒ Compétence Maisons de Service au public donnée à Ouest Aveyron Communauté.
- ⇒ Changement de nomenclature budgétaire au 1er janvier 2023.

Conseil Municipal		
BARRAU Milène	Brugidou	Conseillère
BAYE Loïc	Le Bouyssou	Conseiller
BERNARD Jean-Louis	Mas de Galut	Conseiller
BEX Angélique	Les Escaloux	2° Adjointe
FAYRET Jean-Paul	La Borie	1er Adjoint
GARDELLE Rémi	Mas de l'Air	Conseiller
GIBERGUES Lucie	Les Landes	Conseillère
GRES Laurent	Le Puech	Conseiller
MIRABEL Anne-Isabelle	Lotissement Le cause	Conseillère
ROUX Patrick	Loubatières	3° Adjoint
TEULIER Daniel	Le Pouget	Maire

Projets réalisés en 2022

Rénovation espaces publics

Les espaces publics du bourg ont été rénovés . La fontaine a été repeinte et les pierres sont maintenant apparentes . Les bordures de la voirie ont été refaites avec de nouveaux matériaux.

Des arbustes et arbres ont été remplacés.

Ce projet a coûté 5 895€ à la commune avec des aides de l'Etat, de la communauté de communes et du Conseil Régional

Amélioration éclairage public bourg , lotissement et Mas d'Albagnac

Les lampadaires ont été remplacés dans le Bourg et au Mas d'Albagnac avec des ampoules Led.

Au lotissement se sont uniquement les ampoules qui ont été changées.

Voie

Aménagement carrefour route du Mas Viel et chemin des granges. Goudronnage Chemin du Mas de l'Air. Enrochement route de la Mothe. Poutre de rive carrefour de la Borie et route du Puech ainsi que route de Couderc-Batut.

Terrain au-dessus du cimetière

Les arbres ont été coupés pour éviter que les feuilles ne salissent les caveaux proches du mur.

Achat terrain dans le bourg (ancien jardin famille FROMENT)

Terrain acheté pour aménager un espace public proche de la salle des fêtes.

Chemins de randonnée

Les deux circuits sont présentés sur un panneau situé sur le parking du cimetière avec un fléchage qui débute dans le bourg. Les associations de randonneurs ont procédé au marquage.

La carte est disponible sur le site internet de la mairie et vous pouvez aussi la demander au secrétariat.

Etude PLUi

L'étude pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours de réalisation.

Les demandes de changement de destination des bâtiments agricoles en habitations sont enregistrées dans le projet.

Achat ancien vestiaire

Une étude est lancée pour rénover ce bâtiment communal.

Travaux station épuration

Des bordures en béton ont été placées autour de la station pour faciliter son entretien.

Site Internet

Pour suivre l'actualité de votre commune, allez voir le site internet : saint-igest.fr

Vous y trouverez toutes les démarches administratives, les festivités de la commune ainsi que les comptes rendus des conseils municipaux.

Voir aussi le site internet de la communauté de communes qui contient de nombreuses informations sur la collecte des déchets, le compostage, le transport à la demande, l'aide aux entreprises et des offres d'emploi. ouestaveyron.fr

Tarifs salle des fêtes

	Habitants de la commune	Associations de la commune	Habitants et Associations hors commune
Salle sans chauffage	120 €	100 €	240 €
Salle avec chauffage	140 €	100 €	260 €
1/2 journée	60 €	60 €	60 €

Caution pour les associations et personnes hors commune : 300 €

Le prix de la location comprend le nettoyage par une entreprise spécialisée.

Démarches administratives

- ◇ **Demands de cartes d'identité et passeports** : se font dans les mairies équipées pour recevoir les demandes et sur rendez-vous uniquement .
Mairie de Villefranche : 05.65.65.16.20
- ◇ **Autorisations de sortie du territoire pour les mineurs** : elles sont obligatoires.
Informations et documents à remplir sur service-public.fr
(rubrique : papiers-citoyenneté)
- ◇ **Inscription sur les listes électorales pour les nouveaux habitants** : passer à la mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité ou s'inscrire directement sur service-public.fr
- ◇ **Recensement citoyen** : tous les français, filles et garçons, âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois à compter de leur date anniversaire. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
- ◇ **Dépôt des demandes d'urbanisme** : depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer toutes vos demandes (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable) sur la boîte mail de la mairie : mairie.saintigest@orange.fr
Il existe une plateforme de l'Etat pour télécharger et remplir les documents avec de nombreuses informations : sur service-public.fr aller dans la rubrique logement, autorisation d'urbanisme, services en ligne et formulaires, assistance pour votre déclaration d'urbanisme et créer son compte ou utiliser celui que vous avez déjà pour France Connect.